

## La conférence Chalmers de 2006

### CE QUE VOUS NOUS AVEZ DIT – LES TROIS GRANDES PRIORITÉS SUR LE TERRAIN

Pour la Conférence Chalmers de cette année, la Conférence canadienne des arts (CCA) a demandé aux organismes de services en matière d'arts et aux autres organismes culturels de déterminer leurs trois principales priorités en matière de politique. Elles seront examinées et situées dans l'ensemble des priorités à la session du jeudi après-midi 2 mars de la première partie de la Conférence Chalmers.

Le plan d'action stratégique de la CCA doit refléter ce que ses membres considèrent important. Nous consultons régulièrement nos membres du secteur des arts et de la culture à propos des enjeux clés afin d'éclairer le processus de décision de notre Conseil d'administration. Depuis le mois d'août dernier, la CCA a demandé au secteur de l'informer à propos des trois développements distincts suivants :

- les audiences prébudgétaires 2005 du Comité des finances du Parlement fédéral;
- l'élection fédérale 2006;
- la préparation de la Conférence Chalmers et de la Conférence nationale 2006.

Comme ces consultations ont eu lieu à l'intérieur d'une période de six mois, la CCA a recueilli l'information des membres pour la revoir collectivement à l'occasion des Conférences de mars. Cela s'avère particulièrement important au moment où un nouveau gouvernement s'installe au pouvoir et s'affaire à établir son programme pour le prochain Parlement.

La CCA doit livrer ces messages sur la Colline du Parlement avec cohérence et insistance. Les discussions de la Conférence Chalmers et de la Conférence nationale seront extrêmement utiles pour façonner nos messages et clarifier les priorités dans une optique pansectorielle.

**La CCA désire exprimer sa gratitude envers ses membres qui ont investi temps et énergie dans le but de partager leurs priorités. Le Conseil d'administration se penchera sur les travaux des deux conférences et formulera un nouveau Plan d'action stratégique qu'il partagera avec le secteur et toutes les parties intéressées dans le mois suivant les conférences de mars 2006.**

## **Les trois principales priorités**

En examinant l'information fournie par une vaste gamme d'organismes, la CCA a constaté l'émergence des trois priorités communes suivantes :

- le financement adéquat et stable;
- l'imposition des artistes et des arts;
- les restrictions en matière de propriété étrangère et les règles sur le contenu canadien.

### 1) *Financement adéquat et stable*

Qu'il s'agisse du financement de CBC/Radio-Canada, du Conseil des Arts du Canada, de nos musées et de nos galeries, ou du Fonds canadien de télévision, il existe un large consensus à l'effet que le financement doit être adéquat et stable.

Les membres de la CCA sont extrêmement convaincus de l'importance des arts comme composante fondamentale de l'identité nationale. La Fédération culturelle canadienne-française l'a illustré de façon tout à fait éloquente : « *Les organismes culturels sont les poumons de nos communautés. Les arts nous nourrissent, la culture nous unit.* »

**Le secteur des arts et de la culture a besoin que le nouveau gouvernement signale sans équivoque qu'il comprend l'importance d'un financement adéquat et stable dans ce domaine vital de l'identité et de l'économie nationales.** Si les besoins immédiats de financement du Conseil des Arts du Canada ont attiré beaucoup d'attention, il ne s'agit que d'un secteur parmi les autres à propos desquels nos membres nous disent que le gouvernement doit accroître ses investissements.

### 2) *Imposition des artistes et des arts*

Les artistes et les organismes du domaine des arts disent que leurs problèmes chroniques avec le système d'imposition fédéral constituent l'une de leurs priorités les plus importantes. **Des sommes incroyables d'énergie et de ressources ont été investies pour essayer de résoudre convenablement les multiples facettes de cet enjeu.**

Les deux principaux points qui ressortent sont les suivants :

#### *i) la situation d'emploi*

Beaucoup d'artistes et de créateurs choisissent de décrire leur situation d'emploi comme entrepreneurs indépendant ou travailleurs autonomes. La

débrouillardise dont les artistes professionnels doivent faire preuve pour réussir à gagner tant bien que mal leur vie se prête tout à fait à cette description.

Nous pressons depuis longtemps l'Agence du revenu du Canada (ARC) d'accorder un « double statut » aux artistes et aux travailleurs de la culture qui choisissent d'être travailleurs autonomes. (Le double statut permettrait aux artistes d'être considérés comme des travailleurs autonomes aux fins de l'impôt sur le revenu et comme des employés aux fins des avantages sociaux.) L'Agence du revenu du Canada et le ministère des Finances ont toujours refusé d'acquiescer à cette demande et tiennent mordicus à procéder au cas par cas pour établir de telles déterminations.

Certains organismes du domaine des arts ont inclus la résolution des problèmes d'impôt comme partie inhérente des politiques sur le statut de l'artiste. Si certains progrès limités ont été accomplis, les commentaires dont la CCA a été saisie indiquent que cela ne suffit pas.

Quand la contestation du statut de travailleur autonome de l'artiste ou du travailleur de la culture par l'Agence du revenu du Canada réussit, les répercussions sont sérieuses pour la personne et pour l'organisme qui l'engage. Chaque fois que cela se produit, et ce n'est pas rare, l'Agence du revenu du Canada peut imposer des amendes à l'employeur et l'obliger à verser des contributions rétroactives. Cela met en péril les organismes du domaine des arts qui évoluent, au mieux, à la limite de la liquidité.

**La Conférence Chalmers et la Conférence nationale aideront à déterminer comment la CCA peut saisir cette nouvelle occasion de bien faire comprendre cela au nouveau gouvernement.**

ii) *le test de l'attente raisonnable de profit*

L'Agence du revenu du Canada a contesté le statut professionnel des artistes, des créateurs et des travailleurs de la culture au moyen du test de l'attente raisonnable de profit. En deux mots, quand l'Agence du revenu du Canada estime que le revenu d'un artiste, d'un créateur ou d'un travailleur culturel sur un certain nombre d'années ne démontre pas d'attente raisonnable de profit, elle peut, et elle l'a déjà fait, refuser les déductions légitimes associées à la vie d'un artiste qui travaille.

La Cour suprême a statué que ce test n'est pas infaillible sinon inapproprié et qu'il devrait être remplacé par une approche plus nuancée. Entre-temps, les artistes et les créateurs qui ont consacré leur vie à leur métier sont dans le collimateur des vérificateurs de l'Agence du revenu du Canada.

**À la recherche d'une solution plus satisfaisante à ce problème, la CCA profiterait énormément de la sagesse collective du secteur.**

3) *Restrictions en matière de propriété étrangère et règles sur le contenu canadien*

Le secteur s'inquiète beaucoup des règles en matière de propriété étrangère de nos entreprises culturelles et des règles sur le contenu canadien pour l'industrie de la radiodiffusion.

Ces préoccupations sont ancrées dans la perpétuelle saga des négociations commerciales internationales, particulièrement celles de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), où la mise en œuvre de nouvelles règles rendra encore plus difficile de préserver les restrictions en matière de propriété étrangère.

Certains organismes craignent que le nouveau gouvernement dilue les restrictions en matière de propriété étrangère pour montrer aux entreprises qu'il est prêt à faire des affaires; d'autres craignent tout autant la concentration de la propriété et l'intégration verticale. Ces deux facteurs pourraient affecter gravement la fameuse diversité de l'expression culturelle canadienne. **Les entreprises culturelles dominées par la propriété étrangère ont tendance à considérer les pays comme le Canada comme le prolongement de leur marché national et ont démontré peu d'intérêt à favoriser ou à promouvoir l'expression artistique et culturelle autochtone.**

La récente décision du CRTC sur la radio satellite et l'Examen des télécommunications qui est en cours font craindre le pire pour les exigences sur le contenu canadien, qui sont largement reconnues pour avoir favorisé la flambée actuelle de la présence du talent canadien chez nous et à l'étranger, et ce sans qu'une mesure convenable de remplacement soit envisagée. On risque vraiment ici de jeter le bébé avec l'eau du bain.

Le nouveau gouvernement a promis d'examiner à la fois les pouvoirs du CRTC et ceux de CBC/Radio-Canada (pour vérifier son statut de diffuseur national). Ces examens vont constituer à la fois une menace et une chance pour le secteur culturel. Il est extrêmement important, pour les centaines de milliers d'artistes, de créateurs et de professionnels du domaine des arts qui ont profité énormément des règles sur le contenu canadien et de la présence de CBC/Radio-Canada, de calibrer nos réactions individuelles et collectives à ces examens.

La CCA entend intervenir dans les audiences du CRTC sur la radio commerciale et également dans celles de l'automne prochain sur le renouvellement des licences multiples de CBC/Radio-Canada. La CCA interviendra évidemment aussi dans toutes les formes d'examen de toutes les autres institutions culturelles nationales, ou de tous les secteurs, qui ont une incidence sur la

politique culturelle. **L'information réunie à la Conférence Chalmers et à la Conférence nationale sera critique pour élaborer une stratégie conforme à la complexité de ces enjeux.**

## **AUTRES PRIORITÉS NOTABLES**

Ceux et celles qui sont familiers avec le secteur des arts du Canada ne seront pas surpris d'apprendre que le nouveau gouvernement devra bouger concernant plus de trois priorités. Parmi les autres enjeux :

### 1) Statut de l'artiste

Si les trois principales priorités des membres de la CCA comprenaient les questions fiscales qui affectent les artistes, les créateurs, les organismes et les professionnels des arts, les organismes clés ont situé l'enjeu dans le grand champ du statut de l'artiste.

Ces organismes sont déterminés à faire progresser la situation du statut de l'artiste tant à l'échelle fédérale qu'à l'intérieur des provinces. Ils sont préoccupés notamment par le revenu des artistes retraités, l'accès aux avantages sociaux, l'élargissement de la portée des droits à la négociation collective et les questions de santé et de sécurité dans le grand élan en vue d'améliorer la situation socio-économique des artistes et des créateurs du Canada.

### 2) Nouvelle politique fédérale sur les musées

La communauté des musées et des galeries s'est retrouvée seule au pied de l'autel lorsque la dernière élection a été déclenchée. Elle avait fait des pressions vigoureuses et tenaces pour obtenir la révision de la politique sur les musées et une meilleure approche de financement de nos musées et de nos galeries.

L'ancienne ministre du Patrimoine canadien semblait sur le point de faire une annonce à ce sujet lorsque le gouvernement est tombé. La communauté des musées et des galeries attache maintenant sa tuque pour reprendre ses efforts en vue de faire naître la nouvelle politique.

Les représentants de l'Association des musées canadiens voudront un effort pansectoriel pour relancer cette campagne importante.

### 3) Accroissement de la production des dramatiques canadiennes

La communauté de la production du cinéma et de la télévision, les acteurs, les réalisateurs et les techniciens réclament plus d'engagement envers la production de dramatiques canadiennes.

Le déclin des dramatiques canadiennes sur les ondes inquiète et cette communauté réclame que le CRTC réaffirme son intention d'obtenir l'engagement des diffuseurs d'accroître leur production de dramatiques canadiennes.

La fluctuation des ressources consacrées au Fonds canadien de télévision inquiète aussi. À la lumière de la nature erratique du financement du gouvernement fédéral, cette communauté veut que le nouveau gouvernement l'assure encore qu'il partage ses préoccupations.

#### 4) Révisions de la Loi sur le droit d'auteur

Les artistes, les créateurs, les propriétaires des droits d'auteur et les licenciés ont tous la même préoccupation – l'amélioration des droits économiques et moraux qui émanent de la *Loi sur le droit d'auteur*.

Le dernier train de révisions (Projet de loi C-60) est mort au Feuilleton lorsque le gouvernement a été défait. **Le processus de révision n'est pas assez flexible pour réagir rapidement aux changements fulgurants de la technologie qui affectent la production, la distribution et l'utilisation du matériel protégé par des droits d'auteur.**

Les organismes pour lesquels la réforme des droits d'auteur est une priorité ont situé l'enjeu dans une plus vaste perspective; au-delà de la prochaine phase des révisions de la loi sur les droits d'auteur, ils veulent qu'on envisage l'élaboration d'un système plus pratique de réforme des droits d'auteur.

#### 5) Liberté d'expression

Les modifications au dernier Parlement des dispositions du Code criminel en matière de pornographie infantile ont soulevé des préoccupations chez les artistes, les créateurs et même les députés et les sénateurs.

On craignait que la loi affecte par inadvertance les artistes et les créateurs et que le caractère trop général de certaines mesures les rende vulnérables en cas de contestation devant la Cour suprême.

**Le secteur culturel doit surveiller cet enjeu de près, tant à ce qui a trait à la mise en œuvre des révisions dans la pratique de la police et des tribunaux que dans les incursions additionnelles dans le domaine de la liberté d'expression, non seulement pour les artistes et les créateurs, mais également pour tous les Canadiens.**

## 6) Assouplissement des mesures d'imputabilité concernant le financement fédéral

La CCA a reçu de nombreuses plaintes au sujet exigences d'imputabilité associées au financement offert par le gouvernement fédéral, surtout celui émanant des programmes gérés par le ministère du Patrimoine.

Les organismes culturels et les organisations de service reconnaissent l'importance de gérer les fonds publics avec prudence. Cependant, la mise à jour de cas de mauvaise gestion financière au sein de certains ministères et programmes fédéraux ces dernières années ont entraîné l'établissement de mécanismes d'imputabilité tellement onéreux qu'ils imposent un fardeau injustifié à la fois pour les bénéficiaires de ce financement et pour les fonctionnaires responsables des programmes.

Le nouveau gouvernement a promis que l'adoption d'une nouvelle loi sur l'imputabilité serait sa principale priorité législative. Cet engagement, combiné à « l'après Gomery », inquiète grandement le secteur des arts et de la culture qui, largement à but non-lucratif et opérant avec des ressources humaines et financières minimales, risque de voir croître davantage le poids d'imputabilité associé au financement fédéral dont il a tant besoin.

Artistes et professionnels de la culture croient qu'il est important d'avoir comme objectif l'établissement d'une approche plus mesurée dans ce domaine. La CCA est prête à travailler avec les fonctionnaires et les parlementaires afin de trouver l'équilibre nécessaire entre les exigences de transparence et d'imputabilité des programmes et la possibilité pour les créateurs et les organismes culturels de consacrer un maximum d'énergie à leur vrai travail plutôt que de passer autant de temps à remplir des exigences bureaucratiques excessives eu égard aux sommes qui leur sont allouées.

### **SOUS LE RADAR**

Pour assurer que la CCA et le secteur sont prêts à faire face à des développements qu'on ne connaît pas encore, il faut regarder un peu dans une boule de cristal. Quels sont les enjeux susceptibles de se produire au cours des prochaines années et que pouvons-nous faire de mieux pour nous préparer?

#### 1) Plus rapides, plus puissantes et d'une plus grande portée - les nouvelles technologies et le secteur de la culture

La télévision sur votre téléphone cellulaire, la balladodiffusion et les communications sans fil ne sont que quelques exemples de technologies qui se sont développées rapidement et que des millions de Canadiens ont adoptées. Les Canadiens ont toujours été parmi les premiers à adopter les nouvelles

technologies et il n'y a pas lieu de croire que cela pourrait changer dans un avenir prévisible.

**Cette explosion technologique va se poursuivre, la politique continuant d'être loin derrière l'innovation. Quel est l'effet de ces innovations sur les intérêts du secteur culturel et de la société canadienne et qu'est-ce que nous pouvons faire de mieux pour amener le gouvernement à élaborer des politiques constructives et efficaces afin d'assurer que notre secteur de la créativité en profite?**

Le temps est-il venu de centrer collectivement nos efforts sur l'élaboration d'un nouveau cadre de politique culturelle technologiquement neutre? La question est posée!

## 2) Accords sur le commerce international et incidences sur la politique nationale

Le Canada s'est engagé à élargir les accords commerciaux internationaux comme l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), la Zone de libre-échange des Amériques et les autres accords sectoriels, bilatéraux et multilatéraux. L'effet net de l'accroissement du commerce apparaît dans l'excédent de la balance de paiements que le Canada affiche chaque année et dans la poursuite de la prospérité de l'économie canadienne.

**Le secteur culturel doit maintenir sa vigilance afin d'assurer que nos négociateurs commerciaux obtiennent les règles les plus avantageuses pour notre économie sans compromettre notre capacité d'élaborer et de soutenir les politiques et les programmes culturels qui soutiennent l'expression artistique et culturelle canadienne.**

## 3) Nouvelle politique internationale du Canada

Avec l'élection d'un nouveau gouvernement fédéral, l'Énoncé de politique internationale publié au printemps 2005 tapissera bientôt le fond de cage des canaris du pays. Le nouveau gouvernement voudra imprimer sa propre marque sur la politique internationale du Canada et le secteur culturel aimerait voir un renforcement du rôle des arts dans la promotion des valeurs et de la culture du Canada à l'étranger.

**Dans l'élaboration d'une nouvelle politique internationale, le secteur culturel doit être entièrement engagé pour assurer que le ministre et ses collègues, et les membres du Comité permanent des affaires étrangères, sont conscients de la contribution que les artistes, les créateurs et les professionnels des arts peuvent apporter à l'échelle internationale.**



#### 4 Récompense de la créativité et de l'innovation

La productivité du Canada a diminué par rapport aux autres pays du G8. **Dans une économie post-industrielle, comment le gouvernement peut-il stimuler le mieux la créativité et l'innovation dans les industries des arts et de la culture? Comment le secteur culturel peut-il se positionner pour alimenter comme il se doit le feu de la créativité de la société canadienne?**

Le secteur culturel doit être prêt à participer à une grande discussion nationale sur la créativité et l'innovation et à faire valoir en détail le rôle fondamental qu'il joue pour assurer que le Canada est un chef de file sur le plan de la productivité et un modèle d'économie post-industrielle.

#### 5) Décentralisation des pouvoirs fédéraux au profit des provinces

L'un des aspects clés de la plateforme conservatrice est l'intention de décentraliser certains pouvoirs fédéraux pour les céder aux provinces. C'est encore la discussion sur la dévolution avec une nouvelle couche de peinture. Il est peu probable qu'il se produira quoi que ce soit de substantiel étant donné que le gouvernement est minoritaire, mais les conservateurs se dirigent clairement dans cette direction. Dépoussiérez vos textes constitutionnels et soyez prêts à engager la discussion d'une façon éclairée et constructive.